

6 janvier 2020

L'épreuve de l'oral aux EAF

Questions et réponses

Quelles sont les spécificités d'une explication linéaire ?

« Expliquer, c'est étymologiquement « défaire les plis » ; la compétence sollicitée est ici moins celle du prélèvement que du déploiement. Effectuer la référence ne consiste donc pas à mettre des notes en bas de page, ou son équivalent oral ; il s'agit plutôt de donner aux textes du corps, du volume, de la résonance » notait Patrick Laudet, Inspecteur général de lettres, dans son beau texte de 2011 : « Explication de texte littéraire : un exercice à revivifier ».

C'est bien dans cette perspective que la fiche Eduscol présente l'explication de texte, non comme une glose figée et objectivée, mais comme une expérience de lecture où la démarche ressaisit, pour l'approfondir et l'explorer, le mouvement même du texte afin d'en saisir la singularité.

Il s'agit au contraire pour l'élève de montrer, phrase après phrase et parfois même expression après expression, voire – rarement, mais pourquoi pas ! – mot après mot, comment il construit cette cohérence d'ensemble.

Il s'agit, autrement dit, de rendre compte progressivement à la fois de ce que le texte dit et de la manière dont il le dit, pour réfléchir à la façon dont cette manière est intimement liée à ce propos : ce lien n'est au fond pas autre chose que la cohérence même du texte. Cette attention au texte dans le mouvement de la lecture en éclaire à mesure la construction et justifie par l'analyse l'interprétation qu'en propose l'élève, au lieu qu'une explication composée relève d'emblée d'une lecture tabulaire, favorisant la pratique de relevés ou le prélèvement d'indices, dans une démarche qui n'en fait pas moins courir le risque de la paraphrase et se coupe de surcroît de la lecture linéaire, laquelle effectue le sens du texte. En suivant le fil, l'élève se tient au texte dans une lecture qui s'explique véritablement.

On voit que c'est donc à la fois la singularité du texte qui est poursuivie par l'exercice, et l'approche personnelle de cette singularité, puisque l'élève rend compte de sa lecture (de la façon dont il reçoit les éléments successifs du texte). Aussi importe-t-il d'apprendre aux élèves à questionner le texte, à interroger ses choix, sa forme et sa dynamique, ses idées et ses images, ses formules et son style, ses lieux-communs et ses bizarreries : **expliquer, c'est moins identifier que savoir s'étonner et interroger.**

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/95/7/RA19_Lycees_GT_2-1_FRA_ExplicationLineaire_1160957.pdf

- 1) L'explication de texte vise moins le morcellement ou le découpage du texte (pratique qui remplace parfois, hélas, dans les démarches de classe l'attention plus subtile au mouvement de la page et tend à devenir un but en soi) que la perception de sa cohérence.
- 2) L'explication de texte peut avoir des régimes de lecture différents : s'arrêter ici au mot à mot, poursuivre plus amplement là.
- 3) L'explication de texte ne peut « se faire depuis une position énonciative distanciée, prétendument neutre. Cette neutralité existe-t-elle d'ailleurs ? » (Patrick Laudet). Elle naît au contraire d'une interrogation sur une proximité, émotion, familiarité surprenante, que le lecteur perçoit et va chercher à mieux comprendre, à élucider ou d'un étonnement : incertitude, doute, voire incompréhension, souvent les deux à la fois¹.
- 4) Elle ne vise pas un commentaire exhaustif du texte. Cette tentation de l'exhaustivité ne peut mener qu'à une prolifération du commentaire, certains professeurs se sentant coupables de manquer un effet de sens, l'analyse d'un syntagme ou d'un effet sonore ou rythmique. Cette visée exhaustive se fait alors au détriment de la cohérence de l'ensemble et souvent en cours au détriment de gestion du temps et de la réalisation d'autres activités, notamment de l'exploration de l'oeuvre et donc de la préparation à la dissertation. En aucun cas, elle ne peut être exigée du candidat.
- 5) Elle ne s'interdit pas des phases ponctuelles plus synthétiques, afin d'éviter les redites.
- 6) Elle ne peut s'interdire non plus un retour dans le texte, un glissement récursif, soit pour mettre ponctuellement en valeur un élément qui se trouvait dans les lignes antérieures mais qui trouve tout son sens rétrospectivement, soit parce que l'interrogation du lecteur a pu se cristalliser à partir d'une phrase finale, qui réinterroge le mouvement de la lecture.

Il est donc essentiel de ne pas figer l'épreuve, de ne pas la fossiliser soit par un commentaire qui viserait surtout à correspondre à des attendus supposés de l'examineur, ou à un commentaire insoucieux de l'expérience de lecture et donc du sujet lecteur.

Le candidat doit pouvoir commenter le texte avec confiance et joie dans une parole pleinement accueillie avant que d'être évaluée.

Peut-on présenter moins de 24 textes ?

Dès la présente année scolaire, les lycéens de première générale étudieront entre 20 et 24 textes au lieu des 24 initialement prévus tandis que ceux de première technologique étudieront entre 13 et 16 textes au lieu des 16 prévus.

Doit-on se contenter de textes de 20 lignes pour les lectures linéaires ?

Non. Le texte officiel fixe comme repère un texte d'une vingtaine de lignes. Il s'agit d'une indication donnée pour parvenir à davantage d'équité au moment de l'oral. Si l'enseignant en charge de la classe a choisi un texte beaucoup plus long, l'examineur pourra choisir les 20 lignes environ qui lui sembleront les plus pertinentes à expliquer.

Les deux premiers points évaluent-ils la brève introduction et la lecture, ou simplement la qualité de la lecture ?

¹Un travail s'accomplit en moi par le déroulement du langage perçu dans l'oeuvre. J'en possède la certitude immédiate ; mon émotion, mes représentations en marquent un premier profil. Toute description ultérieure, toute interprétation doivent garder la mémoire de ce fait premier, pour lui apporter, si possible, une clarté supplémentaire.

Les deux premiers points portent sur la première partie de l'épreuve, soit la lecture précédée d'une courte présentation. L'évaluation porte donc sur l'une et l'autre mais appréciera principalement la lecture, qui en est l'enjeu principal.

La lecture doit-elle intervenir en tout début d'exposé ou après la brève introduction ?

La définition des épreuves — note de service 2019 — fait foi. Même si, comme le document d'accompagnement le montre, un élève pourrait tout à fait commencer par sa lecture, on conseillera de faire précéder la lecture d'une courte présentation qui la contextualise. En revanche, on ne sanctionnera pas un élève s'il commence par la lecture.

La place de la lecture ne saurait être un critère d'appréciation : elle n'influe pas sur la qualité de la prestation.

Faut-il attendre que le candidat annonce le mouvement du texte ?

Au cours de nos échanges, certains d'entre vous ont demandé s'il fallait exiger du candidat qu'il annonce le mouvement du texte. L'exemple de mise en œuvre qui porte sur « L'isolement » de Lamartine dans les ressources Eduscol propose en effet une introduction dans laquelle le candidat annonce le mouvement du texte. C'est une possibilité mais pas une obligation. Tout d'abord, parce que les textes se prêtent inégalement à cette analyse d'un mouvement, ensuite parce que l'indication du mouvement ne fait pas partie des compétences évaluées. Rappelons-les : l'épreuve orale permet d'apprécier « la qualité de l'expression orale du candidat ainsi que sa capacité à développer un propos et à dialoguer avec l'examineur. » Il évalue « ses connaissances et son aptitude à les mobiliser dans les deux temps successifs de l'épreuve à la fois pour faire la preuve de ses compétences de lecture, d'analyse et d'interprétation des textes et des œuvres, et pour exprimer une sensibilité et une culture personnelle. » Le texte précise uniquement que « le candidat propose une lecture du texte après l'avoir situé brièvement dans l'œuvre et le parcours associé. »

Nous voudrions mettre en garde contre la tentation de recréer une épreuve qui instituerait des normes étroites sans rapport avec les textes, dans une évaluation rigoureuse voire tatillonne qui risquerait d'aller à contresens des objectifs de l'épreuve et de transformer l'accessoire en essentiel.

A quel moment l'élève choisit-il l'œuvre sur laquelle il souhaite être interrogé en deuxième partie de l'épreuve orale ?

L'élève choisit cette œuvre avant que le professeur de sa classe ne dépose le descriptif pour apposition du cachet de l'établissement et transmission aux examinateurs. Le professeur de la classe pourra spécifier sur un document annexé à ce descriptif l'œuvre retenue par chacun des élèves. L'examineur connaîtra en amont l'œuvre choisie par le candidat pour l'entretien.

Quelles informations doit présenter le descriptif ?

1) Le descriptif (voir annexe 1) comportera un nombre réduit d'informations, celles dont l'examineur a besoin pour l'épreuve de l'oral :

- Les références précises des textes des œuvres intégrales et des parcours avec, ou non, la reformulation de l'intitulé du parcours.
- Une courte justification du choix des lectures cursives par le professeur (une phrase par œuvre).

Il comprendra aussi tous les extraits des œuvres intégrales et des parcours.

Le descriptif ne proposera pas de problématique pour les extraits des lectures.

Il est impératif que le descriptif remis à l'élève soit strictement le même que celui qui sera transmis à l'examineur.

2) Il est possible de constituer un descriptif plus complet à usage de la classe (voir annexe 2) : il permet de faire le point avec la classe sur les activités menées et d'explicitier leur rôle dans les apprentissages. Il est donc un outil pédagogique de recension et de partage, un tableau de bord qui n'a pas d'utilité propre lors de l'épreuve orale.

Faut-il mentionner dans le descriptif les questions de grammaire abordées en classe pour chacun des textes ?

Non. Le texte officiel précise que « le candidat répond à la question de grammaire posée par l'examineur au moment du tirage ». C'est bien l'examineur qui choisit la question. Par ailleurs, même si l'enseignant l'aura abordée plutôt à tel ou tel moment de l'année et sur telle page d'auteur, l'étude d'un point de langue ne saurait être corrélée à un seul texte ou à un seul auteur. La négation, l'interrogation indirecte par exemple peuvent s'étudier chez différents auteurs. Il est du reste important que l'élève puisse transposer ses acquis, les réinvestir, les réinterroger et les confirmer sur d'autres textes. C'est le sens même de l'apprentissage.

Le candidat doit-il apporter son carnet de lecture ?

Ce carnet est un support du travail conduit pendant l'année, comme il porte trace du rapport de l'élève au texte, de ses interrogations, un outil de révision, mais il ne saurait devenir un élément d'évaluation. C'est l'appropriation du texte par le candidat qui est appréciée à l'oral, non les traces qui ont aidé à cette appropriation, le résultat et non le processus. Le carnet ne peut donc être présenté lors des épreuves orales des EAF et n'a pas à être demandé.

Les élèves auront-ils droit à leurs oeuvres intégrales pour l'oral ?

Le candidat viendra avec une seule œuvre, celle qu'il a choisi de présenter dans la deuxième partie de l'épreuve. Il n'apportera pas les autres œuvres. On évite ainsi les risques de confusion. Par ailleurs, comme la première partie de l'épreuve ne porte que sur les extraits des œuvres intégrales et les textes des parcours, il n'est pas nécessaire d'apporter les ouvrages. L'explication linéaire se fera sur extrait. Le livre servira pour la deuxième partie de l'épreuve.

Cet exemplaire doit-il être vierge de notations ?

Un livre qu'on lit est un ouvrage que l'on marque, annote. On acceptera que le lecteur qu'est le candidat ait porté de courtes annotations dans son texte, collé des marque-pages. L'examineur le feuillettera rapidement avant que le candidat n'aille préparer pour éviter que le texte de sa présentation n'y ait été consigné et vérifier que l'édition ne devienne un adjuvant qui nuirait à l'équité de la préparation.

Dans la mesure du possible, le professeur de la classe évite de proposer à ses élèves des éditions dont l'appareil critique peut apparaître comme l'équivalent d'un cours. Il est aussi important de sensibiliser les élèves pour les soustraire à la tentation de tricher.

Le candidat en dispose-t-il pendant sa préparation ?

Le texte précise que le candidat dispose des mêmes documents pour l'épreuve et sa préparation.

Combien de temps doit durer la présentation de l'oeuvre ?

Le texte précise que le candidat présente **brièvement** l'oeuvre qu'il a retenue et les raisons de son choix. Il précise aussi que cette présentation n'est « qu'un point de départ pour les interactions qui le suivent et qui constituent l'essentiel de l'épreuve ». Cette présentation sera donc plus courte que l'échange qui suit (on peut s'accorder sur trois à quatre minutes) mais suffisamment substantielle pour permettre un dialogue fécond, suffisamment maîtrisée pour que le candidat ne se mette pas en défaut pour l'entretien par les pistes d'échange qu'il ouvre.

Comment mener l'entretien avec le candidat après sa présentation ?

La deuxième partie de l'épreuve évalue l'expression orale en réclamant du candidat « une implication personnelle dans sa manière de rendre compte et de faire partager une réflexion sur ses expériences de lecture » (*Définition de l'épreuve*)

Il ne s'agit donc pas pour l'examineur de procéder à une vérification d'un travail conduit pendant l'année, mais de conduire avec lui un dialogue de manière à lui permettre d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix. Ce dialogue vise de part et d'autre « une entrée véritable dans l'échange ».

Le périmètre des questions est défini par la présentation qu'aura faite le candidat, et les éléments qu'il aura exposés. Il importe donc que le candidat y soit préparé, non dans une approche formaliste, strictement discursive, mais pour lui permettre en conscience d'apprécier une oeuvre et d'être capable d'engager une parole.

Quelles exigences avoir avec le candidat ?

Les connaissances et compétences qui font l'objet de l'évaluation dans la définition des épreuves donnent des indications claires auxquelles il convient de se reporter.

On se demandera prioritairement ce qu'on appelle connaître une oeuvre et en parler quand on a seize ans.